SAINT DAMIEN
MUNICIPALITÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 2 OCTOBRE 2025 – 19 H 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. PROCÈS-VERBAUX
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025
4. Dépôt de la correspondance du mois de septembre 2025
5. Dépôt du rapport mensuel d'activités du directeur général
6. Dépôt des rapports mensuels des différents services municipaux
7. Suivi des dossiers du maire
8. ADMINISTRATION
8.1 Approbation de la liste des déboursés effectués en septembre 2025 (chèques, prélèvements et salaires)
8.2 Approbation de la liste des comptes à payer au 2 octobre 2025 et autorisation de paiement
8.3 Dépôt et adoption des états comparatifs
8.4 Suspension d'un employé
9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9.1 Régie intermunicipale de service incendie - adhésion
9.2 Délégation de pouvoirs et application de certains règlements municipaux – Sécurité Mahikan inc.
10. TRAVAUX PUBLICS
10.1 Octroi de contrat – entretien hivernal du secteur Crique-à-David
10.2 Octroi de contrat – entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et du Bosquet-du-lac
10.3 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin Tessier
10.4 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin de la Croix
10.5 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin des Plages et des 1ère, 2e, 3e et 4e rues des Plages
10.6 Octroi de contrat – entretien hivernal du chemin des Trembles
10.7 Octroi de contrat – entretien hivernal des chemins du secteur du lac Gauthier (Zec des Nymphes)
10.8 Octroi de contrat – sel abrasif 2025-2026
11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Plan d'action de la Politique culturelle

13.2 Subvention aux organismes locaux

13.3 Protocole d'entente pour l'utilisation de locaux – autorisation de signature

14. RÈGLEMENTS

15. Point d'information

16. Période de questions

17. Clôture de la séance

*Notez que, suite à l'assemblée, le conseil municipal sera disponible pour discussion avec les citoyens le désirant, pour une période de 30 minutes.

Ordre du jour sujet à modifications.

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier